



Commune de Chastre
Réunion de la CCATM du 22 mars 2023
Procès-verbal

Présences :

Présidente : Présent(e)s Absent(e)s Présent(e)s Absent(e)s
MASSON Muriel P

Quart communal effectif :

Quart communal suppléant :

CARDOEN Frédéric	A	LEFRANCQ Bérengère	P
BABOUHOT Philippe	P	FERRIERE Anne	A

Membres effectifs :

Membres suppléants :

DECELLE Jean-Pierre	A	BERNARD Jean-Luc	P
MORLOT Virginie	P	LEFEVRE Damien	A
NAVEZ Vincent	P	MICHELIS Eric	A
DEBRAS Florent	P	HELSEN Olivier	P
VERJANS Benoît	P	HINCHCLIFFE Clive	A
GERARD Jean-Paul	P	LACROIX Marc	A

Présence voix consultatives :

HAGE Sabine	P
COLIN Stéphane	P
THIRY Jean-Marie	P

P = Présent(e) A = Absent(e)

Note préalable : le présent procès-verbal est rédigé en séance, au fur et à mesure des débats.

La séance s'ouvre à 19H10 sous la présidence de Muriel Masson.

1°) Constat d'approbation du PV de la réunion du 09/02/2023

Le procès-verbal de la réunion du 09/02/2023 est soumis à l'approbation des membres.

Ce procès-verbal est approuvé par l'ensemble des membres.

2°) Pré-diagnostic du plan de mobilité – validation

Muriel fait la remarque du délai fort court pour analyser valablement le dossier.

Vu qu'il s'agit du pré-diagnostic, il n'y a rien de mal fait car le dossier fera l'objet d'aller-retour avec le bureau d'études en charge de l'analyse.

Le projet est présenté par Madame Laurence Gillon.

Le PCM est présenté via un Powerpoint dont la base émane de la région wallonne. Le but est de diminuer la part de la voiture dans les modes de déplacement pour 2030. Le but est de rencontrer des objectifs climatiques.

Les diverses étapes du PCM sont présentées.

Le PCM vise à analyser le réseau structurant et à améliorer la mobilité sur base d'un travail avec différents acteurs (Commune, SPW, snbc, Infrabel, Gracq, uwe, ...)

Le PCM est une vue globale de la mobilité et pas un recensement de tous les micro-problèmes.

LE PCM apporte des lignes de conduite mais pas des plans de mise en œuvre.

Une fois approuvé, le PCM est évalué tous les ans ou 2 ans et sera actualisé dans 12 ans

Le tableau partagé de diagnostic est affiché sur l'écran.

Une liste des abréviations utilisées devrait être jointe au document.

Une cartographie des problématiques mobilité serait appréciée.

Il est rappelé que la CCATM est la commission officielle en matière de mobilité, les groupes de travail ou conseils travaillant cette matière rendront compte à la CCATM.

Olivier Helsen sera le rapporteur du travail du conseil consultatif de la sécurité routière et mobilité douce à la CCATM.

La CCATM valide à l'unanimité le pré diagnostic présenté.

3°) Demandes de Mme Bérengère Lefrancq

Demande d'informations sur la procédure de suivi de la mise en œuvre des permis d'urbanisme, unique et intégré délivrés par la Commune ou par la Région visant un bien sis sur le territoire communal.

- a. *Suivi de l'implantation de la construction*
- b. *Suivi de la mise en œuvre des travaux conformément au permis*
- c. *Suivi de la mise en œuvre des conditions du permis*
- d. *Explications sur la procédure de constat d'infraction urbanistique*

- a) Lors de l'implantation d'une nouvelle construction, un plan de géomètre est demandé au bénéficiaire de permis pour vérifier l'implantation.
- b) Une explication des procédures de vérification mises en place est donnée à la CCATM
- c) Une explication des procédures de vérification mises en place est donnée à la CCATM
- d) Une explication des procédures d'infractions est donnée à la CCATM

4°) Demande d'information sur l'état d'avancement sur la mise en œuvre de la révision du SDC ?

- Quels sont les nouveaux éléments qu'un SDC doit intégrer aujourd'hui ?
- Quid des subsides pour une révision totale ou partielle ?

La dépense est budgétée

La commune n'est plus en décentralisation.

La révision du SDC pourrait être envisagée, le service de l'urbanisme travaille sur un cahier des charges en vue d'un appel d'offre pour un auteur agréé.

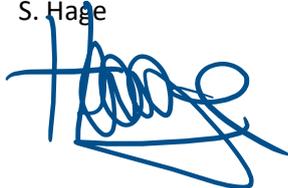
Une procédure SDC + Guide peut être étudiée.

5°) Fixation prochaine réunion CCATM

La prochaine séance sera fixée en fonction des dossiers ou demandes des membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h15

Secrétaire,
S. Hage



Présidente,
M.Masson

